



Mairie – 48 Grand Rue
25170 Recologne
cdfrecologne@gmail.com



Recologne, le 1^{er} mars 2026

Madame, Monsieur,

La 32^{ème} édition de notre **Foire de Mai** aura lieu le **dimanche 3 mai 2026** de 9h à 18h. Comme chaque année, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons à Recologne, vous pourrez vous restaurer sur place, tandis que les plus jeunes pourront profiter des manèges !

Pour la troisième année consécutive, nous organisons un **concert le samedi 2 mai à 20h30**, nous accueillerons cette année le groupe *« Madam' »*, aux sonorités pop & chanson française. Dès 17h, n'hésitez pas à nous rejoindre à la buvette, trois food tucks seront également à votre disposition, il y en aura pour tous les goûts 😊

Concernant la journée du dimanche 3 mai, cette année encore, nous maintenons les tarifs de l'an passé, les voici :

**Emplacement de 4 m linéaires au tarif de 15 €
(20 € avec branchement électrique 220 V) - 3 € le mètre supplémentaire.**

Si vous souhaitez vous inscrire, merci de nous retourner les documents suivants avant le 29 mars 2026 :

- Demande d'admission ci-jointe dûment remplie accompagnée de votre règlement
- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile professionnelle dans le cadre d'une exposition ou d'une foire.



Mairie – 48 Grand Rue
25170 Recologne
cdfrecologne@gmail.com



Organisation & Règlement

- L'accueil des exposants se fera à partir de 7h le matin même
- La demande d'admission ne sera enregistrée que si elle est retournée dans les délais, accompagnée du règlement et de votre attestation d'assurance.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande sans être tenu de motiver sa décision. Le demandeur non admis sera averti au plus tard le 7 avril 2026.
- L'exposant souhaitant organiser une loterie devra en faire la demande préalable auprès de l'organisateur
- L'exposant ne peut faire de publicité, sous quelque forme que ce soit, pour des firmes non-exposantes et ce, dans tout le périmètre de la manifestation.
- Avant de quitter les lieux, l'exposant est tenu de nettoyer l'emplacement qu'il a occupé et d'emporter ses propres déchets.
- L'exposant est responsable de la sécurité sur son emplacement et à proximité immédiate de celui-ci.
- Le comité des fêtes se réserve l'exclusivité de la vente des boissons sur la foire (exception faite de la vente de vin des viticulteurs)

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement que vous pourriez souhaiter et dans l'attente de vous accueillir prochainement, nous vous adressons nos plus chaleureuses salutations.

Mélanie Morales,
La Présidente.



06 77 45 90 45

Annick Fricot
La Secrétaire.



06 79 81 20 62



Mairie – 48 Grand Rue
25170 Recologne
cdfrecologne@gmail.com



DEMANDE D'ADMISSION à retourner avant le 29 mars 2026

Raison Sociale :

Madame / Monsieur :

Adresse :

Mail @ :

Tél ☎ :

Activité :

Souhaite participer à la 32^{ème} Foire de Mai, dimanche 3 mai 2026 à Recologne

- Emplacement souhaité :mètres (15 € les 4 m linéaires, 3 € le mètre supplémentaire)
- Branchement électrique 220 V souhaité (supplément de 5 €) ☐ OUI ☐ NON
- Profondeur nécessaire en cas d'abri : mètres

- Ci-joint : ☐ Attestation d'assurance Responsabilité Civile
☐ Chèque de€ à l'ordre du comité des fêtes de Recologne

Fait à, le

Signature :

Rappel : Le Comité des Fêtes se réserve l'exclusivité de la vente des boissons sur la foire, exception faite de la vente de vin réalisée par les viticulteurs.